

La prière universelle,

Quand on parle de la prière universelle, on désigne précisément la prière d'intercession que l'on fait à la messe, après avoir écouté la Parole, et avant d'entrer dans la grande prière eucharistique¹. C'est la prière dont on prépare « les intentions », comme on dit fréquemment. On en trouve des réalisations similaires dans la *Liturgie des Heures*, par exemple, qui ne la propose cependant pas de manière identique puisqu'à Laudes la prière, en plus des intercessions, comprend aussi des louanges.

Par cette prière, le peuple de Dieu met en œuvre l'injonction du Nouveau Testament : « Je recommande donc, avant tout, que l'on fasse des demandes, des prières, des supplications, des actions de grâce, pour tous les hommes, pour les rois et ceux qui détiennent l'autorité, afin que nous menions une vie calme et paisible en toute piété et dignité. » (1 Timothée **2**, 1-2) Les évangiles, particulièrement celui de Luc, recommandent vivement la prière instante : « Jésus leur dit une parabole sur la nécessité pour eux de prier constamment et de ne pas se décourager. » (Luc **18**, 1-2) Et encore : « Mais restez éveillés dans une prière de tous les instants pour être jugés dignes d'échapper à tous ces événements à venir et de vous tenir debout devant le Fils de l'homme. » (Luc **21**, 36)

On essaiera dans ce dossier de mieux comprendre la prière universelle, son rôle, la manière dont elle formule la prière, la façon de la réaliser ; on tentera d'éclairer ainsi les questions qu'elle ne manque pas de poser. Comme il se doit, commençons par un brin d'histoire...

¹ On en lira une bonne présentation dans P. Tournier, « La prière universelle », dans J. Gelineau, éd., *Dans vos assemblées*, t.2, Desclée, 1989.

L'intercession de tous les fidèles pour la venue du Royaume

Une prière ancienne, supprimée et restaurée

Dès les premiers témoignages sur la messe, celui de saint Justin par exemple, à Rome vers l'an 150, la prière universelle est attestée : « Nous faisons avec ferveur des prières communes pour nous, pour ceux que nous venons de baptiser, pour tous les autres en quelque lieu qu'ils soient, afin d'obtenir, avec la connaissance de la vérité, la grâce de pratiquer la vertu et de garder les commandements, et de mériter ainsi le salut éternel. »²

Ultérieurement, de nombreux Pères de l'Église y font allusion. Saint Augustin et Prosper d'Aquitaine s'appuient même sur l'existence de cette prière pour défendre la rectitude de la foi contre ses contradicteurs, notamment les Pélagiens, négateurs de la grâce, en affirmant que « la prière est la preuve la plus évidente de la nécessité de la grâce. »³

De cette époque nous sont parvenus quelques formulaires de prière universelle. Le plus vénérable, et le plus connu, est celui qui s'est maintenu depuis lors le vendredi saint ; formulaire très ample, qui fait suivre neuf (aujourd'hui dix) invitations à prier, et les oraisons correspondantes. On a aussi conservé quelques litanies, c'est-à-dire des prières bâties sur une alternance rapide de demandes et de réponses, en une formulation très dynamique et populaire. Le fleuron en est la prière composée par le pape Gélase (492-496), que la *Liturgie des Heures* a reprise partiellement pour les intercessions du jeudi de la 4^e semaine. La fin de la litanie des saints nous a aussi gardé des demandes qui ont pu être celles de l'ancienne prière universelle.

Cependant la prière universelle a été supprimée. C'est en tout cas extrêmement probable, car on n'en trouve aucune trace dans les livres anciens, ancêtres de notre missel. Elle refit pourtant surface au moyen âge, dans ce qu'on appelait en France les « prières du prône », située à la fin du sermon. Les deux faits sont intéressants à considérer. Sa suppression d'abord, car cette prière peut devenir fastidieuse, et ses demandes se transformer en « kyrielles » sans intérêt ; le fait ne manque pas de nous mettre en garde. A ce propos, la *Présentation Générale du Missel romain* (PGMR) se contente de dire qu'elle se fera « habituellement aux messes avec peuple » (n°45). Mais sa renaissance ne manque pas d'intérêt non plus, car le cri de l'humanité vers Dieu, notamment en cas de détresse, est un des traits de toute religion, sur toute la surface de la terre.

Le Mouvement liturgique a mis la restauration de la prière universelle à son programme. Plusieurs études avaient paru, avant le Concile, souhaitant que la messe intègre à nouveau cette forme de prière⁴. Ce vœu fut accompli, puisque la *Constitution sur la liturgie* l'exprime avec détermination en son n°53.

² Saint Justin, *1^e Apologie* 65, 2. On trouve ce texte, par exemple, dans l'anthologie du père A. Hamman, *La philosophie passe au Christ*, (Lettres chrétiennes, 3), Éditions de Paris, 1958.

³ Augustin, *Ep.* 177,4 : PL 33, 766. C'est ce qu'on a appelé « l'argument liturgique », dont Prosper a tiré l'adage *lex orandi, lex credendi* : la loi de la prière (énoncée dans 1^{er} Tm 2 cité plus haut) détermine la règle de la foi.

⁴ En France, c'est le père J.-B. Molin qui a le plus œuvré à cette fin ; voir : « Comment redonner pleine valeur aux prières du prône ? », dans *Paroisse et liturgie* 42, 1960. Voir aussi P.-M. Gy, « Signification pastorale des prières du prône », dans *La Maison-Dieu* 30, 1952.

« La “prière commune” ou “prière des fidèles” sera rétablie après l’évangile et l’homélie, surtout les dimanches et fêtes de précepte, afin qu’avec la participation du peuple on fasse des supplications pour la sainte Église, pour ceux qui détiennent l’autorité publique, pour ceux qui sont accablés par diverses nécessités, et pour tous les hommes et le salut du monde entier. »

Qu’est-ce que la prière universelle ?

C’est une prière de demande ; le texte conciliaire, citant l’épître à Timothée, parle de supplication ! Et qui est convié à supplier ? La Présentation générale du Missel romain (n°45), à la suite du concile, dit : « Dans la prière universelle, le peuple, exerçant sa fonction sacerdotale, supplie pour tous les hommes. »

Le sujet en est donc bien le peuple de Dieu. Cependant, comme toute prière liturgique, la prière universelle est structurée ; elle commence par une invitation du président de l’assemblée, qui la conclut aussi par une oraison ; entre les deux, des intentions de prière sont proposées, suivies le plus souvent d’un refrain. Comment comprendre cette structure, et ses acteurs ? Risquons un schéma :

oraison	prière universelle
invitation : « Prions le Seigneur »	invitatoire ⁵ : « Après avoir écouté la Parole de Dieu, prions, frères et soeurs, ... »
prière silencieuse de tous	intentions / prières, avec refrain ou silence
oraison (« collecte »)	oraison
Amen	Amen

Le début est similaire, sinon qu’à la prière universelle il est habituellement un peu plus développé que le simple « Prions le Seigneur » ; l’essentiel, c’est que les deux formes de prière commencent par inviter l’assemblée à prier. Mais la prière proprement dite ne se réduit pas au texte de l’oraison ; elle se réalise, dans l’oraison d’ouverture de la messe, par un temps de prière silencieuse de toute l’assemblée, qui est ensuite reprise, « collectée » par le prêtre qui énonce la prière à haute voix, au nom de toute l’Église⁶.

Dans la prière universelle, par contre, la forme silencieuse de la prière est remplacée par les « intentions », qui offrent à la prière de l’assemblée un objet : « Prions pour que notre assemblée entende la parole des Béatitudes », ou des bénéficiaires : « Prions pour ceux dont la foi est vacillante. »

Qui donc prie ? Tout le peuple de Dieu, comme l’indique le concile, qui utilise aussi une autre expression pour désigner la prière universelle : la prière des fidèles. Lorsqu’on a entendu ces mots, il y a trente ans, on s’est précipité sur cette prière, heureux de trouver enfin dans la messe une prière « pour nous » ; et dans combien de cas la préparation de la messe ne se réduit-elle pas à « préparer les intentions » ? Malheureusement, cette réaction montre que notre idée de l’Église était bien misérable, puisque nous avons identifié « fidèles » à laïcs, distincts du prêtre. Et, se réjouissant d’avoir enfin une prière « à soi », on « abandonnait »

⁵ On appelle invitatoire une invitation plus développée, qui fournit l’orientation de la prière, ou ses bénéficiaires.

⁶ Ce déroulement se trouve décrit dans la PGMR n° 32.

toutes les autres au prêtre ! En fait, dans cette expression, *fidèles* est pris au grand sens de baptisés, ceux qui ont professé la foi, laïcs et prêtres tout ensemble, et par distinction des catéchumènes. Le contraire de fidèles est *infidèles* ou « pas encore fidèles », et non pas prêtres !

On peut ainsi retrouver que toutes les prières liturgiques sont des prières des fidèles, c'est-à-dire de toute l'Église, des prières dans lesquelles les membres de l'Église exercent cependant chacun leur rôle propre, le président de l'assemblée y invitant, et rassemblant comme en un faisceau, grâce au texte de l'oraison, la prière silencieuse de tous les chrétiens présents. Les oraisons, selon le schéma présenté ci-dessus, ne sont pas la propriété du prêtre, puisqu'il commence par inviter toute l'assemblée à prier. Et si le n° 45 de la PGMR précise que le peuple de Dieu exerce dans la prière universelle sa fonction sacerdotale, c'est de façon plus particulière, mais évidemment pas de manière exclusive. La prière eucharistique elle-même est une prière de toute l'Église ; tous répondent d'ailleurs « Cela est juste et bon » au projet énoncé par le prêtre « Rendons grâce au Seigneur notre Dieu », ce qui pourrait se traduire : « Faisons (ensemble) l'eucharistie. »

Où se trouve la prière ? Quand est-ce le moment de prier ?

Regardons de plus près ce qu'on appelle « les intentions ». En fait, il y en a de deux types :

- certaines sont des invitations à prier, adressées à l'assemblée (« Prions pour que la Parole nous imprègne ») ; on peut considérer qu'elles prolongent l'invitatoire du prêtre ; ce sont, au sens strict, des « intentions de prière », qui en donnent les orientations ;
- d'autres sont adressées à Dieu (« Nous te prions pour ceux qui désespèrent ») ; ce ne sont pas à proprement parler des « intentions », mais des prières que toute l'assemblée adresse à Dieu ; les demandes sont formulées pour que tous les fidèles coulent leur prière en ces mots. Elles s'expriment déjà à la manière de l'oraison conclusive.

Quand donc l'assemblée est-elle en acte de prière ? Dans le cas des « intentions », la prière s'exprime par le refrain (« Seigneur, écoute notre prière ») et le silence qui suit l'intention ; la PGMR prévoit explicitement cette manière de procéder⁷ (voir ce qu'en dit Louis Gros Lambert, p. Xx). Dans l'autre cas, la demande étant rédigée sous forme de prière, l'assemblée doit prendre une autre attitude intérieure, non plus seulement celle d'écouter l'intention qu'on lui propose, mais de prier déjà à l'aide des mots qu'on lui présente ; le refrain ne fait alors que prolonger le mouvement de la prière déjà commencée, et on comprend, que le silence est encore mieux venu lorsqu'on utilise cette deuxième forme.

Quel est donc le rôle de la personne qui lit le formulaire de la prière universelle ? Ce n'est pas du tout le rôle d'un lecteur de la Parole de Dieu, qui proclame à l'assemblée une page de saint Paul. Ici, ou bien la personne invite l'assemblée à prier, ou bien elle exprime la prière de l'assemblée elle-même ; on comprend que l'attitude de la personne, et son ton de voix, devront être différents dans l'un et l'autre cas. Il y a cependant une ressemblance avec la lecture biblique ; comme le lecteur proclame à l'assemblée une Parole qui s'adresse à tous, c'est-à-dire à lui-même également, la personne qui lit une intention doit aussi se l'adresser à elle-même ; si elle lit une prière, elle devra le faire en priant intérieurement.

Pour quoi, pour qui prier ?

⁷ « Toute l'assemblée exprime sa supplication, soit par une invocation commune à la suite des intentions, soit par une prière silencieuse. » PGMR n° 47.

La Présentation générale du Missel romain (n°46) stipule :

« Les intentions seront habituellement :

- a) pour les besoins de l'Église,
- b) pour les dirigeants des affaires publiques et le salut du monde entier,
- c) pour tous ceux qui sont accablés par une difficulté,
- d) pour la communauté locale.

Toutefois, dans une célébration particulière, comme une confirmation, un mariage ou des obsèques, l'ordre des intentions pourra s'appliquer plus exactement à cette occasion particulière. »

On remarque que le texte commence par un « habituellement », car il peut y avoir des raisons de modifier cette liste ; la finale le signale d'ailleurs explicitement. D'autre part, la série n'est pas exactement la même que celle du texte conciliaire cité dans la même PGM (n°45) : autre manière de dire que ces quatre orientations ne doivent pas être comprises comme un carcan, mais comme une indication évitant de réduire la liste à un seul genre de bénéficiaires. Il ne faut pas être trop systématique ; c'est l'ouverture universelle de la prière qui doit être assurée.

De plus, la *Présentation générale du Lectionnaire romain* commence les deux paragraphes qu'elle consacre à la prière universelle en écrivant : « Dans la prière universelle, l'assemblée des fidèles prie à la lumière de la Parole de Dieu. »⁸

Cela ne veut pas dire qu'il faut absolument que la prière universelle soit bâtie à partir des lectures du jour⁹ ; elle peut l'être, bien sûr, mais le texte écrit plus subtilement : « à la lumière de la Parole de Dieu », ce qui vise une qualité évangélique qui va au delà d'allusions directes faites aux lectures du jour.¹⁰

On comprend bien que la prière universelle ne peut se limiter, normalement, à prier « pour nous », à réduire son horizon à la communauté locale. Cependant certaines formulations sont ressenties comme trop extérieures ; l'exemple-type est la demande à propos des guerres, qu'il s'agisse du Vietnam, du Rwanda ou de l'ex-Yougoslavie. On a souvent l'impression qu'il s'agit d'un passage obligé, car « il ne faudrait pas oublier ces pauvres gens ». Mais ne prie-t-on pas parfois « pour le Kosovo » afin de soulager sa culpabilité, et de se donner bonne conscience en se prouvant à soi-même qu'on n'oublie pas les frères humains qui y souffrent ? On néglige alors de considérer l'implication nécessaire des personnes qui prient ; car la prière prend une toute autre résonance personnelle lorsqu'on est lié d'une manière ou d'une autre avec ceux pour qui l'on prie, ce qui est le cas, par exemple, lorsqu'on est allé dans le pays, ou lorsqu'on y a un ami. Il faut donc veiller à rédiger la prière de telle sorte que l'assemblée puisse effectivement la faire sienne. On admirera en ce sens les formulations des intercessions des vêpres, les dimanches de carême, par exemple l'avant-dernière du 2^e dimanche : « Pour celui que ta louange ennuie, et qui reste indifférent à ta promesse. » « Celui que ta louange ennuie », cela peut être un tel ou une telle ; cela peut aussi être moi !

On se demande aussi quelle différence il convient de faire entre les intercessions de la prière universelle et celles que l'on trouve à la fin de la prière eucharistique. En principe, ces

⁸ *Présentation générale du Lectionnaire romain*, n° 30. On la trouve au début des Lectionnaires édités récemment (1995).

⁹ Les formulaires proposés par les revues liturgiques prennent le plus souvent ce parti, tout simplement parce qu'ils sont rédigés longtemps à l'avance, sans connaître ni l'actualité ni les circonstances concrètes des communautés locales. Ce n'est pas la seule bonne manière.

¹⁰ On peut trouver des réflexions plus développées sur ce point dans mon article « Prière universelle et appropriation de la Parole », dans *La Maison-Dieu* 153, 1983/1.

dernières nomment d'abord ceux avec lesquels l'assemblée se trouve en communion pour célébrer l'eucharistie, notamment l'évêque de Rome et celui du lieu. Puis, elle intercède principalement pour les chrétiens, ceux d'hier¹¹ et ceux d'aujourd'hui, qui participent d'une certaine manière à l'eucharistie célébrée, afin qu'ils en bénéficient, qu'ils soient pris eux aussi dans le mouvement de communion auquel elle tend. De soi donc, les intercessions de la prière eucharistique sont moins universelles ; elles n'ont pas pour but de s'ouvrir à tous les besoins du monde, même si la prière eucharistique IV prie aussi pour « tous les hommes qui te cherchent avec droiture ».

Finalement, peut-on prier « pour n'importe quoi » ? Y a-t-il des limites à ne pas franchir, quand on rédige la prière universelle ? L'Évangile ne semble exclure aucune demande ; il ne dresse pas la liste des prières inconvenantes ou irrecevables. Écoutons encore une fois Jésus, selon saint Luc, après qu'il ait enseigné aux disciples le *Notre-Père* : « Eh bien, moi je vous dis : Demandez, vous obtiendrez ; cherchez, vous trouverez ; frappez, la porte vous sera ouverte. Celui qui demande reçoit ; celui qui cherche trouve ; et pour celui qui frappe, la porte s'ouvre. Quel père parmi vous donnerait un serpent à son fils qui lui demande un poisson ? ou un scorpion, quand il demande un œuf ? Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus le Père céleste donnera-t-il l'Esprit Saint à ceux qui le lui demandent ! » (Luc 11, 9-13)

D'une part, il est dit de manière absolue : « Demandez ». Mais d'autre part, la finale indique que c'est l'Esprit Saint que Dieu souhaite donner à ses enfants, signalant par là ce qu'il faut demander par priorité. Le *Notre-Père*, lui aussi, ne se prive pas de nous faire demander le pain quotidien, mais après la prière pour que vienne son Règne. Bref, il ne s'agit pas de prier en rabâchant comme les païens (Matthieu 6, 7), mais avec confiance en Celui qui n'est ni le grand architecte de l'univers, ni un super ordinateur, mais notre Père. L'appréciation, en ce domaine, ne peut être qu'évangélique.

A qui adresser la prière universelle ?

A Dieu bien sûr, puisque c'est une prière. Mais la question suppose que l'on se demande s'il vaut mieux l'adresser au Père ou au Fils. La prière liturgique montre une préférence pour le Père ; ainsi font les oraisons solennelles du vendredi saint. Mais il n'est pas interdit de s'adresser au Christ, comme le fait la prière du pape Gélase, et les litanies qui utilisent le refrain *Kyrie eleison*. Il est bon de se poser chaque fois la question, en fonction des particularités du jour. L'essentiel est de veiller surtout à la cohérence de l'ensemble du formulaire, car on supporte mal que la demande s'adresse au Père, et le refrain au Christ.

Modalités d'exécution

Qui est appelé à prononcer les intentions ou les prières ? La PGMR répond : « le diacre, le chantre ou un autre » n° 47. Le fait d'indiquer le diacre souligne l'importance de cette intercession universelle ; dans les liturgies d'Orient, c'est à lui que reviennent toutes les litanies. Le texte nomme aussi le chantre, ce qui donne l'idée de cantiler les intentions ou les prières, au moins à l'occasion, si l'on dispose d'un(e) bon(ne) soliste ; en Orient encore, le diacre chante les litanies. Enfin, ce peut être une autre personne, pas nécessairement le lecteur

¹¹ Il n'est pas interdit de prier pour les défunts à la prière universelle. Mais la prière eucharistique comporte une intercession pour les défunts, particulièrement ceux qui ont été participants de l'assemblée eucharistique. Dans la prière universelle, l'intention sera plus large, par exemple pour les victimes d'un cataclysme.

ou la lectrice, mais quelqu'un qui en ait le charisme. Le Missel romain précise même : « Les intentions ne sont énoncées par le prêtre qu'à défaut de tout autre ministre qui en soit capable. »¹²

Est-il souhaitable qu'il y ait des intentions spontanées ? En pratique, la chose dépend en grande mesure du lieu dans lequel on se trouve et de la taille de l'assemblée. Si les conditions le permettent, pourquoi pas ? En ce sens, les indications de la *Liturgie des Heures* sont intéressantes, puisqu'à la fin de chaque série d'intentions elles signalent la possibilité d'ajouter des intentions libres. La *Présentation générale du Lectionnaire romain* semble faire preuve d'expérience, quand il précise que « les demandes doivent être brèves, composées de manière libre et réfléchie. »¹³ » (voir l'article suivant de Didier Rimaud)

Le lieu a lui aussi son importance. La PGMR (n° 272) signale que « on peut prononcer à l'ambon l'homélie et la prière universelle. Il ne convient guère que le commentateur, le chantre ou le chef de chœur montent à l'ambon. » Ainsi, le lieu - comme le ministre - soulignent l'importance de cette intercession ecclésiale, qui n'est pas à mettre sur le même pied que les annonces, ou même que la direction du chant d'assemblée. Cependant, l'ambon est indiqué comme une possibilité ; ce qui sous-entend qu'il puisse aussi en être autrement. Quelle solution est préférable ? Cela dépend de l'assemblée et de la forme de la prière. Chaque fois que cela est possible, elle gagnera à être dite à l'ambon. Mais, occasionnellement, lorsqu'il s'agira d'intentions plus spontanées et variées, elles pourront aussi être prononcées depuis l'assemblée.

Une école de prière

On conclura en souhaitant que la prière universelle soit et devienne de plus en plus une école de prière. En deux sens. D'abord un apprentissage de la formulation de la prière : juste, non partisane, recevable par une assemblée, sans provocation mais évangéliquement engagée... ce qui n'est pas si simple ! Mais aussi un écolage de la prière personnelle ; qu'à force d'entendre la prière liturgique - oraisons, prière universelle et prière eucharistique -, la prière personnelle des chrétiens soit plus nourrie et plus évangélique, plus riche et plus joyeuse.

Paul De Clerck

¹² Missel romain d'autel, petit format p. 457

¹³ Le latin dit : *sapienter libertate*, avec une liberté pleine de sagesse.